



19
20
21

MAI
2022



LES ÉPICURIENNES DE BELLEY

◆◊ FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE

RÈGLEMENT CONCOURS AMATEURS

Les Épicuriennes de Belley

du 23 mars au 21 mai 2022 - Règlement du concours amateurs

Pour cette 34^e édition, les Entretiens de Belley deviennent les Epicuriennes de Belley, festival de la gastronomie.

Trois jours de fête, de partages et de dégustations autour du thème de la pâtisserie : des démonstrations, des ateliers, des conférences, le traditionnel marché aux produits régionaux, une exposition, le Grand Buffet et pour la première fois un concours amateurs et un concours pour les jeunes en formation.

Nous aurons l'honneur cette année de compter sur le parrain, **Cédric PERNOT** pâtissier du Fidèle berger à Chambéry. Il sera notre grand témoin tout au long du festival et le gardien du bon goût.

Le festival sera ouvert à tous les curieux et gourmands, amateurs comme professionnels.

Modalités du concours

Thème : La tarte aux fruits

Article 1

Du 23/03/22 au 21/05/22 inclus, la Ville de Belley organise « Le concours amateurs des Épicuriennes de Belley », accessible à l'adresse du site www.belley.fr

Article 2

Pour participer, les candidats doivent se rendre sur le site internet <https://www.belley.fr/demarches-services/culture-sport-et-loisirs/8965-2/> du 23/03/22 au 29/04/22. Sur ce site, les participants doivent télécharger un formulaire. Ils devront ensuite soumettre leur recette de pâtisserie et les photos du

résultat respectant les conditions définies dans les règles du jeu et renvoyer le tout à epicuriennes@belley.fr.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse indiquée dans le bulletin de participation.

Les recettes validées par l'organisateur seront soumises aux votes d'un jury de professionnels qui se réunira entre le 29/04/22 et le 06/05/22 pour les présélections de 4 candidats. Les recettes devront correspondre au thème : La tarte aux fruits.

Seules les recettes personnelles non publiées dans un livre ou dans un autre site seront prises en compte. Toute recette n'appartenant pas à son auteur (vol de photos et de recettes récupérées sur des blogs) sera immédiatement interdite de publication. L'utilisation des recettes et des visuels fournis par les participants ne pourront donner lieu à une quelconque rémunération ou droits d'auteur.

Les participants acceptent la diffusion de leur texte, photos, vidéo et nom sur tous les supports édités par la Ville de Belley pendant et suite au jeu. Les participants ont l'obligation de joindre à leur candidature par mail, avec leur recette, un ou plusieurs visuels de bonne qualité (.jpg, entre 1 et 4 Mo).

Article 3

Manche 1 : Du 23/03/22 au 29/04/22 inclus, les candidats envoient à la Ville de Belley (epicuriennes@belley.fr) leur recette personnelle de pâtisserie



Les Épicuriennes de Belley

du 23 mars au 21 mai 2022 - Règlement du concours amateurs

réalisée sur le thème défini : déroulé détaillé de la recette détaillée accompagné d'une ou plusieurs photos, répondant aux règles du jeu. Le jury déterminera à l'issue d'un vote le 06/05/22 les 4 finalistes, correspondant à 4 recettes respectant les règles du jeu, d'après les critères techniques et visuels présentés par les candidats. Les recettes déposées sans photo ne seront pas retenues.

- Manche 2 : Les 4 finalistes participeront aux qualifications puis si retenus à la finale qui se déroulera pendant le festival des Épicuriennes de Belley, vendredi 20 et samedi 21 mai 2022. En qualifications, 2 heures leur seront accordées pour qu'ils réalisent en direct et face au jury la recette qu'ils auront postée sur le site du jeu. En finale, 2h30 leur seront accordées pour qu'ils réalisent un dessert sur le même thème avec un ingrédient complémentaire et indispensable : le miel.

Des ingrédients (œufs, lait, crème, miel) agréés Saveurs de l'Ain et fournis par des producteurs de Bugey Sud (listes en annexe) leur seront mis à disposition pour les qualifications et la finale, ainsi que le matériel suivant : un plan de travail, un point d'eau, un point d'électricité, un frigo, des plaques induction, des plaques de four (correspondant au four), les casseroles (pour induction), un robot mélangeur, une cellule de refroidissement nécessaire à la réalisation de leurs créations culinaires. Les candidats devront apporter leur propre petit matériel et leurs propres ingrédients spécifiques. Ils ont également

le droit de venir avec tout leur matériel s'ils le souhaitent, et avec tous leurs ingrédients déjà pesés s'ils le souhaitent. Le critère de notation sur l'approvisionnement en produit de saison et local sera imputé.

Leurs frais de transport et de logement seront à leur charge.

Après dégustation et appréciation des recettes, le jury déterminera à l'issue des qualifications vendredi 20/05/22 les deux finalistes ; puis à l'issue de la finale le 21/05/22 le gagnant du concours. Le jury sera composé d'amateurs et professionnels de la pâtisserie.

Un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse et même e-mail. La participation est strictement nominative et si le candidat peut déposer plusieurs recettes, il ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Les gagnants seront informés personnellement par mail et recevront leur lot en mains propres.

Article 4

Les prix sont les suivants :

1^{er} prix

- Un repas pour deux personnes, boissons comprises au restaurant étoilé l'Auberge d'Ambronay* offert par Saveurs de l'Ain – valeur 320 €
- Un extracteur de jus offert par la maison Premillieu – valeur 250 €
- Un panier de produits locaux offert par Bugey Côté Fermes – valeur 100 €



Les Épicuriennes de Belley

du 23 mars au 21 mai 2022 - Règlement du concours amateurs

- Un bon d'achat chez les commerçants de Belley offert par l'UCAB – valeur 100 €
- 2 menus sans chichi offert par le restaurant La Suite à Belley – valeur 62 €
- Un livre Adapt – a unique pastry concept de Richard Hawke – valeur 69 €
- Une valisette vins du Bugey – valeur 30 €
- Un livre relais dessert offert par le parrain Cédric Pernot – valeur 39,90 €

2^e prix

- Un repas pour deux personnes boissons comprises au restaurant étoilé La Huchette* offert par Saveurs de l'Ain – valeur 304 €
- Un panier de produits locaux offert par Bugey Côté Fermes – valeur 50 €
- Un livre relais dessert offert par le parrain Cédric Pernot – valeur 39,90 €
- Une encyclopédie du chocolat – sous la direction de Frédéric Bau – école du Grand Chocolat Valrhona – valeur 35 €
- Une valisette vins du Bugey pour le ½ finaliste – valeur 20 €

3^e prix

- Un panier de produits locaux offert par Bugey Côté Fermes – valeur 50 €
- Un atelier culinaire à la Cité du goût offert par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes – valeur 55 €
- Un livre relais dessert offert par le parrain Cédric Pernot – valeur 39,90 €

4^e prix

- Un atelier culinaire à la Cité du goût offert par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes – valeur 55 €
- Un livre relais dessert offert par le parrain Cédric Pernot – valeur 39,90 €

Pour chaque candidat finaliste : des plaques de moules en silicone (différentes formes), des cercles à tartes perforés, du petit matériel professionnel – valeur maximale de 30 € pour chacun

Ces dotations ne sont ni échangeables, ni négociables, ni remboursables, ni revendables. Les lots gagnés par des participants dont les coordonnées seraient incomplètes ou erronées ne pourront être réclamés. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des retards, pertes, avaries du fait des services postaux et intervenus lors de la livraison. Les dotations sont susceptibles d'être modifiées (valeur de la dotation conservée). Tout gagnant ne s'étant pas manifesté par tout moyen (appel téléphonique, courrier, mail) avant le 31/05/2022 est considéré comme ayant renoncé à son lot.

Article 5

Le règlement complet de cette opération est déposé en mairie de Belley, 11 boulevard Verdun 01300 Belley. Il est consultable sur le site www.belley.fr. Le règlement est envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Ville de Belley – Pôle culture - 11 boulevard de Verdun - 01300 Belley.



Les Épicuriennes de Belley

du 23 mars au 21 mai 2022 - Règlement du concours amateurs

Article 6

Ce concours est réservé aux personnes majeures et habitant la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est également réservé aux amateurs non diplômés en cuisine (même CAP passé en candidat libre). Les participants s'engagent à se rendre disponibles les 20 et 21 mai 2022 au cas où ils soient sélectionnés pour les finales. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner de nouveaux finalistes en remplacement des candidats ne pouvant pour un imprévu participer aux épreuves les 20 et 21 mai 2022. Les candidats absents aux épreuves finales les 20 et 21 mai 2022 sont considérés comme ayant renoncé à leurs lots, qui seront donc remis en jeu.

Les dates et horaires de passage aux épreuves leur seront précisées avant le 11/05/22. Nous ne pouvons cependant pas anticiper leur présence le 21/05/22, cela dépendant du résultat des demi-finales du 20/05/22.

Article 7

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi «Informatique et Libertés» du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse ci-dessous :

Ville de Belley – Pôle culture- 11 boulevard de Verdun - 01300 Belley

Ce règlement est déposé chez Maître Combot - Immeuble Le Phébus, 9 bd du Mail 01300 Belley.

Article 8

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'huissier de justice. En cas de contestation au règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de un mois après la clôture du jeu. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

